

Conseiller en Insertion Professionnelle

Titre Professionnel

LE METIER DE CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits). Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les difficultés rencontrées.

Le conseiller en insertion professionnelle accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi et la formation. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses difficultés, ses potentialités, ses compétences et ses motivations pour établir avec elle un diagnostic partagé de sa situation.

OBJECTIFS ET DEROULEMENT

Se préparer à la certification du titre professionnel CIP, ce en acquérant des **compétences dans les activités professionnelles suivantes** :

- Accueillir pour analyser la demande des personnes en démarche d'insertion et établir un diagnostic partagé
- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle
- Contribuer au montage de projets ou à la réalisation d'actions dans le champ de l'insertion

Formation en alternance est conduite sur une durée de **11 mois**, avec pour un parcours complet de **644 heures en centre de formation** et **700 heures en structure professionnelle** (modulable en fonction des acquis et parcours précédents).

Titre Professionnel de Niveau III inscrit au RNCP et certifié par le Ministère chargé de l'emploi



CONDITIONS D'ACCES

- Etre titulaire au minimum d'un BAC ou d'un autre diplôme de niveau IV ET
- Soit signer un contrat en alternance : contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, etc.
- Soit être salarié en formation (plan de formation ou CIF)
- Soit avoir une expérience professionnelle de 3 mois dans le domaine de l'insertion, de la formation ou de l'accompagnement social

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les emplois pour ces professionnels se situent dans différentes structures publiques et privées, notamment :

- Mission Locale, PLIE, Maison de l'Emploi, Cap Emploi
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique (Entreprises d'Insertion, Ateliers et Chantiers d'Insertion,...)
- Organisme de Formation accompagnant les projets professionnels
- Collectivités territoriales

STATUT et FINANCEMENT

- Contrat ou période de professionnalisation
- Congé Individuel de Formation (CFI CDI et CIF CDD)
- Demandeur d'emploi

Financement en fonction des statuts :

- Pour les salariés, contrat ou période de professionnalisation : formation prise en charge par l'employeur, son OPCA ou OPACIF
- Pour les demandeurs d'emploi, financement par la mobilisation du CPF complété par des demandes de financement individuel auprès de la Région ou Pôle Emploi.



23 ROUTE DE PARIS - 24750 CHAMPCEVINEL

TÉL : 05 53 45 40 70 - FAX : 05 53 45 40 72

cfp.champcevinel@mfr.asso.fr

www.cfpchampcevinel.fr



RÉUSSIR
autrement

mfr-nouvelle-aquitaine.fr